

RESUME NON TECHNIQUE ETUDE D'IMPACT

2017



RECYGYPSE

DU PLÂTRE AU GYPSE, À L'INFINI

9 RUE D'HELIOS
34710 LESPIGNAN

RECYGYPSE – Siège social

RN113 (Sortie Est)

11000 CARCASSONNE

06/09/2017

SOMMAIRE

1.	Présentation du projet	2
2.	Environnement humain.....	2
	<i>Synthèse (Environnement humain)</i>	2
3.	Environnement physique	3
4.	Milieu naturel	5
	<i>Continuités écologiques</i>	8
5.	Usage des sols	8
6.	Gestion des eaux.....	8
	<i>Synthèse eau</i>	8
7.	Gestion des incidences sur le paysage	9
8.	Gestion des incidences sur le milieu naturel	9
	8.1.1 <i>Incidences sur la flore et les habitats naturels</i>	9
	8.1.2 <i>Incidences sur les continuités écologiques</i>	9
	8.1.3 <i>Impacts sur la faune</i>	9
	8.1.4 <i>Document d'Incidences Natura 2000</i>	10
9.	Gestion des incidences sur le voisinage humain	10
	9.1 <i>Emissions atmosphériques</i>	10
	9.2 <i>Nuisances sonores</i>	10
	9.3 <i>Nuisances vibratoires</i>	11
	9.4 <i>Nuisances lumineuses</i>	11
10.	Volet Santé	11
11.	Volet Energie-Climat-Air	11
12.	Remise En Etat.....	11
13.	Mise en sécurité	12
14.	Justification du choix d'implantation de l'activité sur ce site	12

1. PRESENTATION DU PROJET

L'objectif du projet est de trier et valoriser les déchets à base de gypse des professionnels : entreprises du bâtiment, industriels, et collectivités territoriales.

Le bâtiment comprend un hall de stockage de 600m² ainsi qu'un bâtiment de 1200 m² équipé d'un process spécifique permettant de trier et recycler le gypse afin de le retransformer en matière première.

Le site se trouve dans l'extension de la ZAE de Viargues à Lespignan et présente une superficie de 3 808 m².

Il jouxte le site de VALORIDEC (recyclage des déchets de chantiers) et ont en commun l'entrée et la sortie du site, ainsi que le pont bascule.

2. ENVIRONNEMENT HUMAIN

SYNTHESE (ENVIRONNEMENT HUMAIN)

L'établissement RECYGYPSE est implanté au sein d'une zone à vocation d'activité, la ZAE de Viargues. Il est bordé par deux autres établissements triant et recyclant des déchets, VALORIDEC et la société BRAULT TP. Le reste de l'environnement du site est rural, à distance des grands centres urbains mais à proximité d'un axe de circulation important, la RD609.

Les terrains agricoles voisins sont principalement des vignes. Ces terrains agricoles sont également gagnés par le développement des friches. L'habitation la plus proche se localise au sein de la ZAE, à 90 m au Nord. Les autres habitations les plus proches sont isolées au sein du tissu agricole. La frange urbaine de Colombiers se développe à environ 1000 m au Nord-Ouest. Bien que situés à proximité de communes touristiques, les abords du site, ne présentent que peu d'attrait et ne sont fréquentés que par les riverains.

L'usage des sols dans ce secteur est réglementé par un Plan Local d'Urbanisme de Lespignan. La zone UE de ce PLU englobe les parcelles l'extension de la ZAE de Viargues qui accueille RECYGYPSE. Les terrains alentours sont tous classés en zone agricole. Aucune servitude reportée sur les documents d'urbanisme ne vient grever le site. Aucun emplacement réservé ne se localise à proximité du site.

Les risques naturels recensés sont liés à l'activité sismique (risque faible). Enfin, la RD 609 est classée comme axe de transport de matières dangereuses.

3. ENVIRONNEMENT PHYSIQUE

- Le climat local est celui commun à l'arc méditerranéen caractérisé par des hivers doux et des étés chauds et secs. Les précipitations peuvent présenter un caractère torrentiel. Les vents locaux sont majoritairement de secteur Nord – Nord-Ouest (Tramontane) et moins fréquemment de secteur Est (marin) voir Sud-Ouest (vent d'Espagne).

L'activité orageuse est la plus forte en été mais reste conforme à la moyenne nationale.

- Le trafic routier et les activités présentes au sein de la ZAE de Viargues sont les principaux vecteurs de dégradation de la qualité de l'air du secteur, plus particulièrement en période estivale avec l'accroissement du trafic.

- Synthèse de l'état sonore du site

- Point A

Ce point de mesure a été placé au niveau de la limite ouest du site. Les merlons présents sur la limite de propriété du site offrent une protection naturelle.

Entre 5h et 7h, l'activité locale augmente progressivement.

Sur la période diurne, l'impact du trafic présent sur le chemin communal bordant le centre de revalorisation des déchets est clairement identifiable. En ce point, il possède un impact significatif qui se caractérise par l'ensemble des pics aux alentours de 75 dB(A).

- Point B

Ce point de mesure a été placé au niveau de la limite de propriété nord du site.

Sur la période nocturne l'activité industrielle reste peu présente.

De jour, l'environnement sonore est structuré par l'activité du site VALORIDEC et de l'ICPE voisine appartenant à la société BRAULT. Sur leur période d'ouverture respective, différents poids-lourds et engins de chantier effectuent des allers et venues sur le site.

○ Point 1

Ce point de mesure témoigne de l'environnement sonore au droit de l'habitation située directement en limite de propriété au nord-ouest du site. Il constitue une contrainte particulière car situé en zone à émergences règlementées.

La topographie des lieux offre une protection naturelle en regard de ce logement.

L'environnement en ce point est modéré. Sur la période diurne l'activité du site est marquée par des évènements ponctuels à proximité de cette habitation.

○ Point 2

Le point 2 a été réalisé au droit de la propriété située au nord du site par prélèvement sur la période diurne et nocturne.

Pour la période nocturne ce dernier n'a pas été réalisé sur la période 05h-07h. De nuit, l'environnement sonore est structuré principalement par le trafic de la RD 609.

De jour, l'environnement sonore est également influencé par l'activité des différentes entités présentes au sein de la zone industrielle. Le trafic induit par ces dernières est également à l'origine d'évènements épisodiques tout au long de leur période d'ouverture.

Après dépouillement et analyse des niveaux sonores mesurés, nous pouvons fournir les éléments suivants :

☞ Carte 1 : Résultats obtenus sur les points de mesures



4. MILIEU NATUREL

Aucune espèce observée sur la zone d'étude n'est protégée ou patrimoniale.

4.1 Les mammifères terrestres

- **Synthèse**

Les micromammifères potentiellement présents sont des espèces largement répandues au sein des couronnes agricoles et en périphérie urbaine. Cependant, ils sont très difficiles à observer directement sauf avec une campagne de piégeage.

Aucune pelote de réjection n'a été trouvée sur le site d'étude, ne permettant ainsi pas de statuer sur la présence ou non de ces espèces.

Parmi les espèces présentes ou potentielles sur le site, deux présentent un enjeu, l'Ecureuil roux et le Hérisson d'Europe

Ces deux espèces sont protégées mais ne présentent pas d'intérêt patrimonial particulier. L'Ecureuil roux affectionne prioritairement les boisements âgés de résineux ou les chênaies pubescentes. Le hérisson fréquente beaucoup les linéaires de chemins et de routes peu fréquentées le long desquels, la présence de fossés s'accompagne d'une forte densité de vers et d'insectes, dont il se nourrit.

4.2 Les oiseaux

- **Synthèse**

Le cortège de la zone d'étude est essentiellement constitué d'espèces sinanthropes ou très communes, notamment en milieu péri-urbain.

Plusieurs espèces patrimoniales fréquentent la zone d'étude. Le tableau ci-après propose la bio-évaluation des 4 espèces d'oiseaux (patrimoniales, annexe I de la directive Oiseaux ou dont le statut de conservation est défavorable) qui ont été détectées sur le site prospecté.

☞ Tableau 1 : Bioévaluation des espèces patrimoniales fréquentant l'aire d'étude

Espèce	Eléments d'évaluation	Enjeu DREAL	Enjeu écologique sur le site
Alouette lulu (<i>Lullula arborea</i>)	Exploite le site	Faible	Faible
Cochevis huppé (<i>Galerida cristata</i>)	Exploite le site	Modéré	Faible
Guêpier d'Europe (<i>Merops apiaster</i>)	Niche à proximité du site	Modéré	Faible
Huppe fasciée (<i>Upupa epops</i>)	Exploite le site	Modéré	Faible

Des terriers de Guêpiers d'Europe ont été repérés au Nord-Est du site RECYGYPSE

4.3 Les reptiles

- **Synthèse**

Deux espèces de reptiles ont été observées sur l'aire d'étude, deux lézards. Une autre espèce de serpent est potentielle.

☞ Tableau 2 : Bioévaluation des reptiles

Nom vernaculaire	Éléments d'évaluation	Enjeu DREAL	Enjeu écologique sur le site
Couleuvre de Montpellier	Espèce potentielle.	Modéré	Faible
Lézard catalan	Espèce sédentaire et présente sur site (lisières, bâti).	Faible	Faible
Tarente de Maurétanie	Espèce sédentaire et présente sur site (bâti).	Faible	Faible

Les enjeux écologiques du site sont donc nuls à faibles. Une attention devra être portée aux enjeux à proximité immédiate liée à la présence du Guêpier d'Europe.

☞ Carte 2 : Enjeux écologiques au 1/2500°

ENJEUX ECOLOGIQUES

Extrait orthophotoplan - Echelle : 1 / 2500



CONTINUITES ECOLOGIQUES

Le site d'implantation de RECYGYPSE ne présente aucun enjeu vis-à-vis de la TVB régionale.

Le projet ne s'inscrit au sein d'aucun corridor écologique ou réservoir de biodiversité de la trame verte ou bleue, telles que définies au sein du projet de Schéma Régional de Cohérence Ecologique. Les entités d'intérêt pour la trame verte et bleue locale sont relativement éloignées du projet.

5. USAGE DES SOLS

Le site s'inscrit ainsi en totalité au sein de la zone UE, sans servitude grevant l'usage des sols. Un permis de construire a été accordé lors du déploiement de l'activité et aucune modification pouvant nécessiter une nouvelle autorisation au titre de l'urbanisme n'est prévue.

6. GESTION DES EAUX

Le projet apparaît compatible avec les orientations fondamentales du SDAGE 2016-2021.

Ainsi, le projet apparaît compatible avec les enjeux et objectifs du SAGE Basse Vallée de l'Aude.

SYNTHESE EAU

La consommation d'eau annuelle attendue de l'établissement est de 500 m³, uniquement liée aux usages sanitaires, l'entretien des espaces verts et l'abattement des poussières générées par le processus de recyclage de plâtre. Cette consommation est suivie mensuellement au niveau des compteurs de l'établissement (AEP et eau brute).

Les eaux sanitaires sont collectées par le réseau d'assainissement de la ZAE jusqu'à la station d'épuration tandis que les eaux de ruissellement sont gérées par les dispositifs techniques du site.

Le ruissellement sur les surfaces de circulation d'engins ou des stocks, peut, à des degrés divers, s'accompagner du transport de matières en suspension et des traces d'hydrocarbures inhérentes à la circulation routière. RECYGYPSE dispose à cet effet d'un déboureur-séparateur d'hydrocarbures permettant de conserver les concentrations de rejet en dessous des seuils prescrits pour un rejet dans le milieu naturel. Ces ouvrages ont été dimensionnés conformément

aux normes en vigueur pour l'ensemble des surfaces imperméabilisées comprenant les zones d'évolution des camions, stockages extérieurs et bâtiment.

En aval des débourbeurs/séparateurs d'hydrocarbures, le bassin de rétention présente 700 m³ de capacité de stockage, permettent d'éviter des rejets d'eaux pluviales directement dans le milieu naturel à chaque événement pluvieux. La qualité de ces eaux fera l'objet d'un suivi annuel.

L'activité de RECYGYPSE est et restera entièrement compatible avec les usages de l'eau locaux, avec le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux ou encore avec le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Basse Vallée de l'Aude.

7. GESTION DES INCIDENCES SUR LE PAYSAGE

RECYGYPSE est intégré au sein de la ZAE de Viargues et a fait l'objet d'un Permis de Construire qui a été accordé.

Il est également prévu la réalisation d'aménagements paysagers des abords permettant d'optimiser l'intégration paysagère de l'établissement.

L'impact de l'établissement sur le paysage restera faible.

8. GESTION DES INCIDENCES SUR LE MILIEU NATUREL

Aucune incidence sur les différents secteurs recensés d'intérêt pour la faune et la flore n'est attendue.

8.1.1 INCIDENCES SUR LA FLORE ET LES HABITATS NATURELS

Aucune incidence sur la flore et les habitats naturels voisins n'est attendue.

8.1.2 INCIDENCES SUR LES CONTINUITES ECOLOGIQUES

Aucune incidence sur les continuités écologiques et en particulier sur celles identifiées au sein du Schéma Régional de Cohérence Ecologique du Languedoc-Roussillon n'est attendue.

8.1.3 IMPACTS SUR LA FAUNE

L'activité de RECYGYPSE ne sera pas préjudiciable pour la faune locale. En particulier, aucun habitat d'espèce et aucune espèce protégée ne sera menacée par l'activité. **Aucun dossier de demande de dérogation pour destruction d'espèces protégées n'est notamment nécessaire.**

8.1.4 DOCUMENT D'INCIDENCES NATURA 2000

Aucune incidence n'est attendue sur les sites les plus proches du réseau Natura 2000. **Aucun document d'incidences Natura 2000 n'est à produire.**

9. GESTION DES INCIDENCES SUR LE VOISINAGE HUMAIN

9.1 EMISSIONS ATMOSPHERIQUES

L'atteinte de l'environnement extérieur à l'établissement par les poussières est donc limitée.

9.1.1 Emissions de Gaz à Effet de Serre (GES)

Au vu de ces observations, l'impact atmosphérique sur la santé humaine engendré par l'activité du centre de recyclage peut être considéré comme négligeable.

L'activité RECYGYPSE n'est pas génératrice d'odeurs, mais peut engendrer des poussières émises par le process lui-même. Des dispositions sont cependant prises pour limiter les émissions, tant à la conception du site avec une orientation du bâtiment tenant compte des vents dominants, qu'en exploitation avec l'emploi de dispositifs de brumisation permettant l'abattement des poussières.

Concernant les polluants atmosphériques liés au fonctionnement des moteurs thermiques des engins : RECYGYPSE s'appuie sur un parc d'engins respectant les normes d'émissions prévues par les directives européennes. Ce parc d'engins est récent, entretenu et intègre par conséquent des technologies faiblement émettrices de polluants atmosphériques.

Aucun suivi particulier des retombées de poussières ou des émissions d'odeurs ou de polluants atmosphériques n'est pas nécessaire.

9.2 NUISANCES SONORES

Cette entité possède un impact conforme aux exigences réglementaires sur la période 07h-17h quel que soit sa configuration de fonctionnement. Sur les périodes 05h-07h et 17h-21h, des émergences ont pu être mise en évidence lors du fonctionnement avec les portes sectionnelles du bâtiment ouvertes.

En ce sens, il est conseillé à RECYGYPSE de fonctionner avec les portes sectionnelles fermées en dehors de la période 07h-17h, en l'absence de mesures permettant d'évaluer l'impact du process sur une période normale de fonctionnement.

9.3 NUISANCES VIBRATOIRES

Aucun impact sur l'environnement humain et les infrastructures n'est attendu en provenance des installations RECYGYPSE via des vibrations.

9.4 NUISANCES LUMINEUSES

Aucune nuisance lumineuse n'est attendue de l'exploitation

10. VOLET SANTE

L'activité de RECYGYPSE à Lespignan ne présente pas de risque pour la santé humaine.

11. VOLET ENERGIE-CLIMAT-AIR

La consommation énergétique liée à l'activité RECYGYPSE est réduite à la consommation de carburant des engins et équipements mobiles de traitement des matériaux (la consommation électrique des bureaux et de la presse à balles est négligeable en puissance). Cette consommation est directement dépendante de la performance énergétique des moteurs, de l'ancienneté des machines et de leur entretien. Le maintien d'une consommation rationnelle rejoint par ailleurs des impératifs économiques. Les gaz à effet de serre émis par l'activité de RECYGYPSE sont également directement issus du fonctionnement des engins avec l'émission de CO₂ et d'oxydes d'azote.

L'une des caractéristiques du projet est notamment de permettre, par les opérations de broyage, d'optimiser les opérations de transport ; le tonnage moyen par camion arrivant sur site est de 3,2 t tandis que les poids-lourds sortant du site vers les installations de gestion des déchets sont remplis à 19 t soit près de 6 fois plus. L'activité du site permet de rationaliser les opérations de transport de déchet.

12. REMISE EN ETAT

En cas de cessation de son activité, compte tenu de l'actuelle vocation des terrains, du voisinage existant (sites de traitement de déchets), RECYGYPSE prévoit aujourd'hui une réutilisation de la parcelle à des fins industrielles (usage futur industriel des terrains).

13. MISE EN SECURITE

Les opérations de remise en état prévues ne présentent pas de difficulté particulière ; elles sont adaptées à la taille de l'activité et à la possibilité d'une réutilisation du site pour un usage industriel.

14. JUSTIFICATION DU CHOIX D'IMPLANTATION DE L'ACTIVITE SUR CE SITE

La poursuite du développement de l'activité sur le site actuel de VALORIDEC/RECYGYPSE est le parti présentant le moins d'impact et dangers nouveaux sur l'environnement, sans commune mesure avec l'autre alternative qui consisterait en la création d'un nouveau site dans cette partie du Biterrois. La montée en gamme de l'activité permet également de répondre rapidement aux enjeux identifiés et objectifs retenus au sein du PPGD.